



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 25 mai 2023

1. École :

- Inauguration :

Les nouveaux bâtiments de l'école seront inaugurés en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Yannick SCALZOTTO, le samedi 1er juillet 2023 à 10 h 30. Tous les habitants de la commune sont les bienvenus.

- Cantine :

Le contrat du prestataire de la fourniture de repas de la cantine arrivant à échéance, 3 devis ont été demandés.

Une autolaveuse (nettoyage sol) a été achetée pour un montant de 1 318 € TTC en remplacement de l'ancienne devenue obsolète.

- Travaux divers d'entretien

Le nettoyage du fronton de l'école et du monument aux morts a été réalisé. Les inscriptions sur le monument aux morts seront refaites dans un second temps.

Le portail de l'ancien bucher, cour de l'école, sera rénové.

2. Commission bâtiments – Rénovation du clocher de l'église :

Trois devis ont été demandés pour la réfection de la toiture du clocher de l'église. C'est celui de l'entreprise TABOURET qui a été retenu pour un montant de 92 474,63 € TTC. Les travaux pourraient débuter en septembre.

3. Éclairage public :

Cette rénovation a été décidée suite à l'étude demandée au SIEA (Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) pour être au mieux en accord avec un objectif d'économies d'énergie.

Le devis a été validé pour un cout total de 58 900 € TTC. Déduction faite des subventions du SIEA, le reste à charge pour la commune est de 35 330,04 € TTC.

Rappel des actions prévues : passage à la technologie LED avec modulation de l'éclairage. Une première tranche correspondant au cœur du village est tout d'abord concernée avec un éclairage qui sera modulé comme suit : - 50 % de 21 h à 23 h et - 80 % de 23 h à 5 h.

Les deux lampadaires défectueux route de Bressolles vont aussi être changés.

4. Défense incendie :

Afin de mettre en conformité la défense incendie au lieu-dit « L'Armont », une citerne d'un volume de 120 m³ sera enterrée à proximité des habitations.

L'entreprise DABERT CITERNES de Vierzon fournira la citerne pour un montant de 30 951,53 € TTC. Les travaux de terrassement seront réalisés par l'Entreprise FOURMY de Pizay pour un montant de 11 652 € TTC.

5. Cimetière :

Concernant l'aménagement d'une nouvelle allée, le devis de COTTET Laurent a été retenu pour un montant de 7 236,46 € TTC. Est également compris dans ce devis l'aménagement paysagé autour de la stèle des maquisards route de Pérouges.

6. Commission voirie :

Les travaux 2023 concerneront essentiellement la route de Bourg-Saint-Christophe :

- réfection du revêtement depuis l'église jusqu'aux dernières habitations de Faramans ;
- busage complet du fossé à partir du cimetière et partiel sur l'autre côté de la route ;
- prolongation du chemin piétonnier et création d'un nouveau passage piéton ;
- déplacement de la pancarte de sortie de village au niveau des dernières maisons ;
- réfection des marquages au sol sur l'ensemble de la commune.

7. P.L.U. (Plan local d'urbanisme) :

- Règlement écrit du P.L.U. :

La dernière version de celui-ci est disponible sur le site de la commune :

<http://www.commune-faramans.fr/modification-simplifiee-du-p-451.html>

- Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU) :

Réforme intéressant tous les propriétaires fonciers. Celle-ci vise à unifier la représentation cadastrale et assurer une continuité géographique entre les feuilles cadastrales. Vous pouvez consulter le résultat jusqu'au 28 juin 2023 ici :

<https://rpcu.cadastre.gouv.fr/rpcu/accueil.do>

8. Fermeture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé le lundi 12 juin 2023.

9. Agenda :

→ samedi 24 juin 2023 : kermesse organisée par le Sou des écoles ;

→ samedi 08 juillet 2023 : les Sapeurs-pompiers de Faramans organisent une soirée musicale avec restauration, buvette et soirée dansante.

Coupon de réservation joint au présent bulletin municipal.